

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

06. Avance remboursable SIVOS Coulonces-Campagnolles

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT; le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La délibération n°2021/11/08-08 du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2021 nécessite d'être corrigée.

Le SIVOS Coulonces-Campagnolles prévoit de réaliser des travaux pour la rénovation énergétique des bâtiments sur l'école de Coulonces. Les travaux concernent le changement des fenêtres côté Nord, le rabaissment des plafonds pour limiter le volume à chauffer, l'isolation extérieur côté Est et l'installation d'une pompe à chaleur.

Le montant des travaux s'élève à 62 676,87€ TTC.

Pour le financement de cette opération, le SIVOS a fait une demande de subvention DETR qui pourra représenter 40% du montant hors taxes des travaux. Par ailleurs, un remboursement partiel de la TVA sera réalisé par le biais du FCTVA.

Toutefois, le SIVOS n'a pas la capacité de trésorerie pour assurer le financement des travaux. En effet, le règlement des subventions et du FCTVA interviennent après le règlement des factures. Il est donc demandé aux communes membres la possibilité de faire un prêt (à taux 0) en faveur du SIVOS au prorata des élèves inscrits. En effet cette possibilité est admise par la jurisprudence qui considère que le prêt entre collectivités territoriales peut être exceptionnellement et ponctuellement autorisé à condition, cumulativement :

- d'un intérêt public,
- d'un intérêt propre du bailleur de fonds,
- que le prêt soit prévu dans le budget de la collectivité qui l'octroie,
- et que le prêt soit effectué à titre gracieux.



Pour la rentrée 2021, le SIVOS compte 115 élèves inscrits dont 66 en provenance de la commune déléguée de Coulonces soit 57,4%. Le montant du prêt pour la commune de Vire Normandie serait de 35 976,52€.

Il est proposé que la commune de Vire Normandie accepte ce financement de façon exceptionnelle et à titre gracieux.

Le remboursement du prêt par le SIVOS est prévu sur une durée de 6 ans (2023-2028). Le tableau ci-dessous présente les annuités de remboursement :

		Total remboursement	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Demande de prêt Vire normandie / Campagnolles	62 676,87 €	16 000,00 €	16 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	6 676,87 €
57,40 %	Part Vire Normandie	35 976,52 €	9 184,00 €	9 184,00 €	4 592,00 €	4 592,00 €	4 592,00 €	3 832,52 €

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 7 Septembre 2022 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

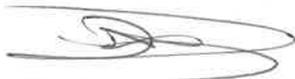
- D'accepter que la commune de Vire Normandie effectue un prêt à taux « zéro » en faveur du SIVOS de Coulonces-Campagnolles,
- D'accepter les modalités de remboursement par le SIVOS de Coulonces-Campagnolles présentées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt avec le SIVOS de Coulonces-Campagnolles établie conformément aux conditions ci-dessus définies et à signer tout autre document utile à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	33	2
Vote Pour	33	2
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATIER



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents: 14

Le 26 Septembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 20 Septembre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 20 Septembre 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Anne	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Angé	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile			<input checked="" type="checkbox"/>	
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/06 du 26 septembre 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Melggle	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal			<input checked="" type="checkbox"/>	
PIGAULT Jane			<input checked="" type="checkbox"/>	
COUASNON Serge			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUBOURGUAIS Roselyne			<input checked="" type="checkbox"/>	
FAUDET Olivier			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Régine			<input checked="" type="checkbox"/>	
TOULUCH Jean-Claude			<input checked="" type="checkbox"/>	
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEVERRIER Rosine			<input checked="" type="checkbox"/>	
GELEZ Sylvie			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/06 du 26 septembre 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.